



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1179-1**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 11 février 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1179-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1179 CONSTITUANT UN CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE AFIN D'AUTORISER UN MEMBRE CITOYEN SUPPLÉMENTAIRE DANS LA CONSTITUTION DU CONSEIL**

2. Ce règlement numéro 1179-1 entre en vigueur conformément à la loi.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville situé au 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au [www.ville.mascouche.qc.ca](http://www.ville.mascouche.qc.ca).

Donné à Mascouche, le 27 février 2019.

L'assistante-greffière,

***Original signé par***

Julie Laurin, avocate